

Mission Permanente  
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

## CNUCED

- Rapport sur la 7<sup>ème</sup> session de la Commission de l'Investissement, de la technologie et des questions financières connexes.
- Genève 20/24 janvier 2003

La commission de l'investissement de la technologie et des questions financières connexes s'est réuni à Genève du 20 au 24 janvier 2003 pour examiner les politiques en matière d'investissement et de développement, les accords d'investissements et les expériences nationales dans ce domaine.

Parallèlement à ces travaux, un segment spécial a eu lieu le 22 janvier avec l'Association Mondiale des agences de promotion des investissements (AMAPI) qui a organisé à cet effet sa 8<sup>ème</sup> conférence ministérielle à Genève du 22 au 24 janvier 2003 à laquelle notre pays s'est fait représenté par Mme Leila Sbiti de la Direction des Investissements Extérieurs.

Le programme de ce segment était axé sur la question des zones franches d'exportation compte tenu des obligations découlant de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC) de l'OMC qui imposent aux Etats Membres des règles strictes en la matière.

Les travaux de la Commission se sont essentiellement employés à examiner les principales politiques nationales à appliquer par les PED pour tirer le plus grand bénéfice possible des flux d'IED.

L'examen des politiques nationales, et notamment concernant les incitations fiscales, ont démontré que de nombreux pays se livrent à une rude concurrence pour attirer le maximum d'investissement étrangers directs (IED).

Toutefois, le dernier rapport des investissements de la CNUCED 2004 a démontré les limites de ces politiques sachant que les flux d'IED à destination des PED ont enregistré une baisse notable vers les PED et les PMA.

Par ailleurs, les travaux de la Commission se sont également penchés sur les autres mesures appliquées par les PED dans leurs politiques nationales, à savoir les prescriptions en matière de résultats et les mesures d'appui au secteur des entreprises. Les experts ont noté à ce sujet que des mesures restent dépendantes des nouvelles règles internationales résultant d'accords multilatéraux en particulier les accords de l'OMC sur les MIC (mesures concernant les investissements liés au commerce) et l'accord SCM (subventions et mesures compensatoires).

La Commission a noté que certains accords devront être révisés et complétés, et qu'à l'heure actuelle la principale préoccupation des décideurs dans ce domaine dans les pays en Développement est d'approfondir davantage la compréhension des politiques et des instruments les plus pertinents dans une perspective de développement dans le domaine de l'investissement. Le souci majeur dans cette approche est de trouver un équilibre entre les droits des pays récipiendaires pour poursuivre leurs politiques nationales et les exigences des sociétés transnationales qui sont en majorité source des flux d'IED.

La Commission s'est également penché sur la question importante de la nécessité de préciser davantage le droit de réglementer dans l'intérêt public et la préservation des objectifs de développement dans le contexte actuel des accords internationaux d'investissement de même que l'approfondissement de l'interdiction existante entre différents accords internationaux et leurs incidences sur le droit de réglementer.

La Commission a enfin examiné les questions discutées qu sein du Groupe de travail de l'OMC, en particulier la question d'un éventuel cadre multilatéral que les membres devront décider de lancer à la Conférence de Cancun. Sur cette question, les pays demandeurs ont réaffirmé la nécessité d'un accord multilatéral qui garantirait la transparence et la prévisibilité aux investisseurs. Les pays en développement ont dans leur ensemble estimé que le Groupe de travail devrait approfondir les enjeux d'un cadre multilatéral et des implications notamment en matière d'augmentation de flux d'IED, de compatibilité avec les objectifs nationaux et le mécanisme de règlement des différends.

La Commission a également examiné la mise en œuvre des recommandations émises par la CNUCED dans le cadre de plusieurs examens de politiques nationales d'investissement, en l'occurrence ceux du Ghana et du Botswana dont les experts ont présenté un rapport.

Dans ce cadre, de nombreux autres pays africains ont demandé un examen de leur politique nationale d'investissement. Il est utile de signaler à ce sujet que l'Algérie a fait cette requête dans la perspective de son adhésion à l'OMC.

Enfin, la Commission a entendu un expert de l'OMC sur les activités d'assistance technique qui seront menées conjointement avec la CNUCED en 2003.